



Implantation d'un ensemble éolien sur le territoire des communes de Baixas, Calce, Pézilla-la-Rivière et Villeneuve-la-Rivière

Enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique Analyse du dossier d'enquête

PREAMBULE

L'abandon progressif du nucléaire en France sur une période de 22 ans, défendu par Europe - Ecologie Les Verts, nécessite le développement rapide des énergies renouvelables et en particulier de l'éolien terrestre. La réalisation du projet éolien du plateau de Baixas, site particulièrement propice à l'exploitation de cette énergie renouvelable, irait pour EELV dans la bonne direction.

Cependant, un scénario d'abandon du nucléaire n'étant pas encore acté en France, l'évaluation à ce jour de l'utilité publique du projet, développée ci-dessous, ne prendra en compte que les obligations résultant des protocoles internationaux, des directives européennes et leur traduction en droit français, ainsi que des lois, décrets et directives en vigueur suite à la démarche du Grenelle de l'environnement.

LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE ENERGETIQUE ET CLIMATIQUE

Au plan international, le sommet de la terre en 1992 à Rio et sa "Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques" ont lancé une dynamique que la troisième Conférence des Parties, réunie à Kyoto en 1997 a concrétisée par un protocole contraignant pour les pays l'ayant ratifié. La prise de conscience de **l'urgence énergétique et climatique** est aujourd'hui largement partagée et la plupart des pays développe des politiques de réduction des énergies fossiles et des émissions de Gaz à Effet de Serre. ([ANNEXE N°1](#))

Au plan Européen, l'UE s'est engagée après Kyoto à obtenir des pays membres l'atteinte d'objectifs chiffrés en matière d'économies d'énergie et de développement des énergies renouvelables. Des directives pour améliorer la sobriété, l'efficacité énergétique et le développement des EnR s'imposent aux Etats de l'Union. En particulier a été adopté le « paquet Energie-Climat », ensemble de textes visant une production et une consommation d'énergie durable capable de limiter le réchauffement climatique : il se résume de façon simplifiée par la formule des « 3x20 » : 20% d'EnR dans la consommation finale, 20% de gain sur cette consommation, 20% de Gaz à Effet de Serre en moins. **La France s'est vue notamment contrainte, en application de l'article 4 de la directive 2009/28 de l'UE, à avoir 23% d'EnR dans sa consommation d'énergie finale en 2020**, dont 10% dans le secteur des transports.

Au plan national, l'application de cette directive s'est traduite, à travers la démarche du « Grenelle de l'environnement » par de nombreux textes (lois, décrets, circulaires...). Nous en retiendrons :

- ✓ Dans le « plan d'action en faveur des énergies renouvelables 2009-2020 », les **objectifs annuels de puissance et de production de l'énergie éolienne** permettant d'atteindre l'objectif contraignant de 23% exigé par l'UE. ([ANNEXE N° 2](#))



- ✓ Le décret n°2011-678 du 16 juin 2011 qui instaure les **Schéma Régionaux du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE) pour « valoriser le potentiel Régional des EnR et développer l'efficacité énergétique... »**. (le SRCAE est élaboré conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil Régional, son volet éolien est opposable).
- ✓ Une note d'étape d'une commission de l'Assemblée Nationale sur le suivi du « Grenelle 2 » qui souligne pour le « titre III énergie et climat » que **la dynamique visant à développer la planification Régionale de l'énergie est positive** ([ANNEXE 3](#))
- ✓ Une instruction du Gouvernement du 29 juillet 2011 relative aux SRCAE où il est demandé de **veiller à ce que le volet éolien soit ambitieux pour tenir l'engagement des 23% d'EnR en 2020**. Cette instruction demande que le SCRAE soit adopté avant fin 2011, au moins son volet sur l'éolien. ([ANNEXE 4](#))
- ✓ Un extrait du bilan énergétique 2010 de la France : chiffres clés et consommation finale des EnR. Il y est souligné que par rapport aux objectifs du plan d'action en faveur des EnR, **« seule l'électricité est en léger repli(...) C'est donc essentiellement la poursuite de l'effort sur toutes les filières électriques mais plus particulièrement sur l'éolien(...) qui permettra d'atteindre l'objectif 2012 et plus tard l'objectif 2020 »**. ([ANNEXE 5](#))

LE VOLET EOLIEN DU SRCAE LANGUEDOC-ROUSSILLON

Les documents concernant le volet éolien du SCRAE reproduits en [ANNEXE 6](#) proviennent du site Internet de la DREAL-LR et datent de juin 2011. Le volet éolien approuvé différera certainement peu de ce document, après recueil des dernières remarques.

Les différentes contraintes pour le développement de l'éolien sont présentées à l'aide de 8 cartes thématiques, quatre niveaux d'enjeux étant affichés pour chaque thème. Concernant le projet du plateau de Baixas l'analyse de ces cartes est résumée ci-dessous :

- ✓ servitudes techniques : enjeux moyens de la zone de coordination du radar météo d'Opoul.
- ✓ Aires à valeur écologique et paysagères : enjeux faibles.
- ✓ Sensibilité paysagères : enjeux faibles et moyens
- ✓ Domaines vitaux pour l'avifaune et les chiroptères : enjeux moyen et très fort (chauve-souris)
- ✓ Gisement éolien : vents entre 6 et 8 m/s très favorable
- ✓ Réseau de transport électrique : proximité du poste de transformation HT de Baixas (moins de 5 km)
- ✓ Zones urbanisées et infrastructures : enjeux faibles
- ✓ Parc éolien et ZDE : la zone envisagée est dans une ZDE autorisée avec la capacité de puissance disponible suffisante.

La carte de synthèse des enjeux situe le projet dans une zone propice au développement de l'éolien (zone P1 du département des Pyrénées-Orientales pour 185 MW maximum installés).

Elle signale cependant les enjeux que sont la proximité du radar météo d'Opoul, la sensibilité paysagère, des enjeux moyens pour l'avifaune et la présence de domaines vitaux pour les chiroptères (chauves-souris).



L'étude d'impact du projet explique comment celui-ci se situe à l'égard de ces enjeux et les mesures compensatoires envisagées. Le dossier annonce 512 000€ pour ces mesures, essentiellement pour l'entretien des milieux restaurés, un suivi scientifique avec volet ornithologique et végétation et un suivi particulier des migrations.

ANALYSE

EELV-Pays-Catalan accorde la plus grande importance à l'impact de ce projet sur l'avifaune (présence d'une Znieff type I - ZPS des basses-Corbières - chiroptères - reproduction du hibou grand duc), ainsi qu'à celui de l'impact sur les paysages. Les autres thèmes ne présentent que des impacts faibles ou sont favorables. L'étude technique en cours donnera les dispositions à prendre concernant la zone de coordination du radar d'Opoul.

En ce qui concerne **l'avifaune et les chauves-souris**, un dossier complémentaire à l'étude d'impact a été fourni. L'analyse est sérieuse et montre une bonne prise en compte des impacts. Il est prévu le suivi de l'avifaune pendant la vie du parc. Une attention particulière devra y être portée, permettant ainsi des retours d'expérience à capitaliser. Les conclusions de ce volet important de l'étude d'impact ne sont cependant pas de nature à remettre en cause l'utilité publique du projet.

En ce qui concerne **l'impact paysager**, l'insertion de 41 éoliennes sur le plateau de Baixas transforme la perception actuelle de l'espace concerné. Des simulations paysagères sont présentées, pour imaginer comment peuvent être perçues les éoliennes dans le paysage d'accueil. Quatre « aires » d'études ont été privilégiées :

- Vues à partir des zones urbaines
- Vues à partir des zones proches
- Vues à partir des zones éloignées
- Vues particulières à partir du site de Força-réal et du site du Canigou, réalisées en complément suite à l'avis de l'autorité environnementale.

Il apparaît que les vues à partir des zones urbaines ne sont pas problématiques, les éoliennes étant le plus souvent cachées par l'urbanisation.

Les vues à partir des zones proches resteraient également peu impactantes. Soulignons cependant que la végétation joue un rôle important dans le paysage et que des simulations sur des photographies prises en hiver ne donneraient pas le même résultat.

Les vues éloignées et surtout celles depuis Força-Réal révèlent un paysage transformé, le parc éolien, dont l'échelle par rapport au site de Força-Réal apparaît dans le dossier, feront véritablement partie du paysage.

Est-ce acceptable suivant les valeurs de l'écologie politique défendues par EELV ?

- Les engagements sur les enjeux énergétiques et climatiques sont vitaux et agir devient urgent. Le calcul de la production annuelle des éoliennes donne environ 300 000 MWh (EDF EN prévoit 290 000 MWh, ce qui est cohérent). En prenant les chiffres du bilan énergie 2009 du Languedoc-Roussillon, cela représente la consommation électrique totale d'une ville de 60 000 habitants.



Le projet éolien du plateau de Baixas, c'est 30 fois la production des couvertures photovoltaïques du Grand Saint-Charles à Perpignan.

Se priver de telles réalisations rendra impossible l'atteinte des objectifs Régionaux, Français et Européens affichés en matière d'EnR.

► Les impacts sur la faune et la végétation concernent essentiellement l'avifaune et les chiroptères. Les réponses du développeur sont positives pour les traiter au mieux. Initier un partenariat avec une association spécialisée pour le suivi prévu serait l'assurance d'un travail véritablement constructif.

► **Le projet ne porte pas atteinte majeure aux surfaces agricoles** et donne en outre un revenu annexe aux exploitants.

► La production d'énergie décentralisée, au plus près des consommateurs, maîtrisée par les acteurs locaux est **une dynamique positive à développer.**

► Il faut une montée en puissance de l'éolien terrestre pour voir se développer une filière spécifique, **créatrice d'emplois non délocalisables.**

► Si le projet s'inscrit de manière visible dans les grands paysages, **l'installation d'éoliennes est totalement réversible.** Imaginons un éventuel saut technologique qui remette en cause la rentabilité des éoliennes, celles-ci pourraient être démontées à faible coût sans « séquelles » environnementales.

► La dernière enquête d'opinion sur « l'acceptation des éoliennes dans différents groupes de population » montre que **2/3 des français sont favorables « à l'implantation d'éoliennes à 1 km de chez eux, s'il y avait la place d'en implanter »** ([ANNEXE N°7](#)). Les opposants à de tels projets ne sont pas représentatifs de l'opinion générale.

► Les promesses de l'éolien en mer pourraient inciter à attendre sa mise en œuvre, certes plus coûteuse, mais peut-être plus facilement acceptable. L'étude de programmation de l'éolien en mer en LR et PACA réalisée en 2010 conclut que le potentiel pour l'éolien offshore « posé » est quasi inexistant ([ANNEXE N°8](#)). Il faudra attendre le développement de l'éolien offshore « ancré » pour exploiter le gisement éolien méditerranéen, ce que les spécialistes n'envisagent pas avant 2020-2025. **L'éolien terrestre est à développer dès maintenant.**

Tous ces éléments justifient l'utilité publique du projet, pris dans son environnement et au regard du contexte énergétique, social et environnemental existant.



CONCLUSION

Le gouvernement communique sur son engagement à développer les EnR et programme des objectifs annuels de production. Or, que voit-on, en particulier pour l'énergie éolienne ?

En 2010 les chiffres officiels montrent **le retard pris dans cette filière**. Pire, au lieu de faciliter l'instruction des projets, on décide de considérer les parcs d'éoliennes comme Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), tout en gardant les procédures Permis de Construire, compliquée par des conditions supplémentaires (pas de parc avec moins de cinq machines par exemple).

On ne se donne pas les moyens de faire ce qui a été décidé, la France prend du retard dans les technologies d'avenir, tourne le dos à une transition énergétique inéluctable et porteuse de nouveaux emplois.

Pour toutes ces raisons, Europe Ecologie – Les Verts Pays Catalan demande à la Commission d'Enquête de rendre un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du projet d'implantation d'un ensemble éolien sur le territoire des communes de Baixas, Calce, Pézilla-la-Rivière et Villeneuve-la-Rivière.

Un avis favorable n'empêche pas d'insister sur **la plus-value citoyenne que EELV souhaite voir développer à l'occasion de tels projets :**

- Organiser l'information des habitants dès le début des études.
- Imposer une structure porteuse du projet locale et citoyenne.
- Utiliser les bénéfices dégagés à la création d'emplois locaux non délocalisables (investissement pour agriculture bio par exemple) plutôt que de les voir captés par un opérateur national (EDF-Energies Nouvelles, filiale à 97% d'EDF depuis août 2011).

Pièces jointes : 8 annexes

1 fiche récapitulant les sources des annexes